

MOBILISATION RÉGIONALE

RENDEZ-VOUS
DE LA
BIODIVERSITÉ



Consultations régionales Octobre 2023

Rendez-vous de la biodiversité Consultations régionales sur l'élaboration du Plan Nature 2030

RAPPORT CONSOLIDÉ DES 17 CONSULTATIONS

Des consultations proposées par le
ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Coordonnées par le
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du
Québec (RNCREQ)
et les 17 conseils régionaux de l'environnement (CRE)

Novembre 2023



RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ



OBJECTIFS DES CONSULTATIONS

- Identifier des actions concrètes
- Engager le passage à l'action des acteurs locaux
- Faire ressortir les enjeux régionaux et prioriser les actions régionales à consolider ou à entreprendre

LES RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ C'EST :



17 consultations,
partout au Québec



17 rapports de
consultations



17 CRE engagés dans la
réalisation des consultations



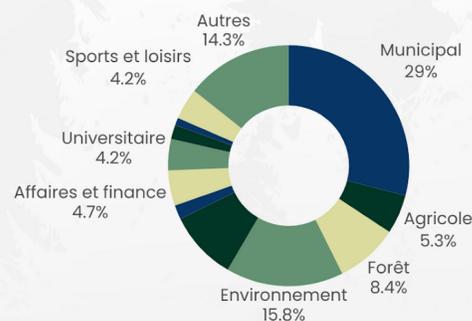
1 mois de
consultations

LES PARTICIPANT.E.S



- Plus de 2 500 personnes invité.e.s
- Plus de 1 100 participant.e.s
- Tous les secteurs représentés

REPRÉSENTATIVITÉ DES SECTEURS



Ce document est un rapport consolidé qui fait la synthèse de l'ensemble des 17 rapports produits par les 17 CRE. Il est vivement conseillé de prendre connaissance de ces rapports afin d'avoir une compréhension complète des résultats des différentes consultations et des particularités régionales quant à la mise en œuvre locale du Plan Nature 2030.

RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ



LES POINTS CLÉS DES CONSULTATIONS

ACTION GOUVERNEMENTALE



- Mettre en place des outils réglementaires et veiller à leur application
- Adopter une cohérence des discours et des actions inter et intra gouvernementales.
- Adapter la planification nationale aux réalités régionales
- Intégrer la biodiversité à la gouvernance de l'État, et dans tous les secteurs
- Utiliser l'écofiscalité pour valoriser la conservation
- S'assurer d'une transparence des actions gouvernementales
- Intégrer les plans et modifications réglementaires en cours au Plan
- Mettre en place des pénalités dissuasives en cas de non respect du Plan
- Mettre en place des indicateurs de suivi du Plan

COLLABORATION DE TOUS LES ACTEURS



- Favoriser la collaboration entre les organismes
- Décloisonner les démarches et collaborer de manière transversale et intersectorielle
- Arrimer les visions et les outils aux différentes échelles
- Rassembler la société civile autour de tables ou de plateformes
- Répéter les Rendez-vous de la biodiversité pour mobiliser le réseau d'acteurs

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT



- Assurer un financement pérenne aux différents secteurs, et des fonds pour les projets
- Fournir des outils, des formations, de l'information aux parties prenantes concernées
- Développer la collaboration, la concertation et la mobilisation efficace entre tous les acteurs
- Adopter une gouvernance régionale éclairée par des experts
- Définir un acteur pour coordonner et surveiller la conservation

MODALITÉS DE LA CONSERVATION



- On remarque une volonté d'agir des acteurs, qui sont mobilisés pour mettre en oeuvre es actions
- Prioriser les milieux à conserver et à restaurer, avec une planification commune
- Veiller à la représentativité et à la connectivité des territoires protégés
- Développer et consolider les mesures de conservation suivantes : corridors écologiques, bandes riveraines, trame verte et bleue
- Mettre en place des aires protégées d'utilisation durable (APUD)
- Encadrer les usages sur les aires protégées



COMMUNICATION SENSIBILISATION ÉDUCATION

Éduquer et sensibiliser le public à la biodiversité

Former les élu.e.s

Sensibiliser les acteurs impliqués par la conservation de la biodiversité

Partager les réussites et le savoir collectif

Documenter et communiquer la valeur des services écologiques



Mauricie



Lanaudière



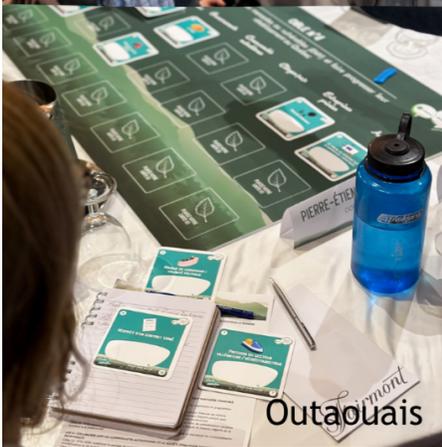
Montérégie



Centre-du-Québec



Côte-Nord



Outaouais



Laurentides



Laval



Abitibi-Témiscamingue



Capitale-Nationale

Table des matières

Présentation du RNCREQ.....	6
Introduction.....	7
Présentation.....	8
Objectifs des consultations.....	8
Document de référence.....	8
Programme et format des ateliers.....	8
Les participant.e.s.....	8
Animation.....	9
Pré-consultations.....	10
Objectifs.....	10
Résultats.....	10
Résultats des consultations.....	11
Les cibles.....	11
Cibles pour lesquelles les régions sont déjà actives.....	11
Cibles à mettre en œuvre en priorité.....	12
Les actions.....	12
Actions existantes, qui fonctionnent, à poursuivre ou à consolider.....	12
Actions qui n’existent pas encore et qui sont à prévoir pour atteindre les cibles.....	15
Importance relative des différentes préoccupations.....	18
Conclusion.....	20
Annexe 1 : Deuxième version du Plan Nature 2030.....	21
Annexe 2 : Dates et lieux des consultations régionales.....	22

Présentation du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de cinquante ans. Présents sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les dix-sept CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyen.ne.s et des entreprises.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions en leur nom.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics, mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Introduction

En décembre 2022 se déroulait la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Axée sur “la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à l’appauvrissement de la biodiversité partout dans le monde”, elle a mené à l’élaboration du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui a pour objectif de stopper et d’inverser la perte de nature partout dans le monde en établissant vingt-trois cibles à atteindre d’ici 2030, dont :

- La conservation de 30 % des zones terrestres et des mers,
- La restauration de 30 % des écosystèmes dégradés,
- La réduction de moitié de l’introduction d’espèces envahissantes,
- La réduction des subventions préjudiciables à hauteur de 500 milliards USD par an.

Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP15 et d’atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, le gouvernement du Québec travaille à l’élaboration du Plan Nature 2030. Ce Plan mettra en œuvre des actions en matière de conservation des milieux naturels, d’utilisation durable et d’intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

Le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a alors donné le mandat aux dix-sept conseils régionaux de l’environnement (CRE) de réaliser chacun une consultation avec les parties prenantes de sa région concernées par le Plan Nature 2030. Lors de ces consultations, organismes, municipalités, MRC et entreprises ont été invités à s’engager à contribuer à l’atteinte des cibles du Cadre mondial.

Les dix-sept consultations, réalisées sous forme d’ateliers participatifs, sont intitulées *Rendez-vous régional de la biodiversité*. Elles se sont déroulées entre le 12 octobre et le 2 novembre 2023 dans l’ensemble des régions du Québec couvertes par le réseau des CRE. Ce document est un rapport consolidé, qui fait la synthèse de l’ensemble des dix-sept rapports produits par les dix-sept CRE. Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de ces rapports afin d’avoir une compréhension complète des résultats des différentes consultations et des particularités régionales quant à la mise en œuvre locale du Plan Nature 2030.

Ces ateliers régionaux ont été précédés d’un atelier national intitulé *Rendez-vous national de la biodiversité*. Il s’est déroulé le mercredi 27 septembre 2023 en présentiel, au Centre des congrès de Québec. Cette consultation nationale a fait l’objet d’un rapport distinct, ayant déjà été remis au MELCCFP. En complément de cette démarche, une campagne de mobilisation régionale est actuellement à l’œuvre partout au Québec dans le but de soulever l’engagement des acteurs du milieu envers le Cadre mondial pour la biodiversité et leur contribution au Plan Nature 2030. Un rapport de mobilisation sera remis au MELCCFP le 15 février 2024.

De nombreuses parties prenantes, issues de secteurs diversifiés et de tout le territoire, ont été consultées dans la perspective de doter le Québec d’un plan ambitieux, concret et efficace qui réponde aux attentes. Il s’agit donc d’un exercice remarquable et d’une envergure inégalée.

Le RNCREQ et l’ensemble des CRE tiennent à remercier le MELCCFP pour sa confiance, pour son esprit d’ouverture et pour sa collaboration tout au long de l’élaboration de cette démarche.

Présentation

Objectifs des consultations

L'objectif des consultations régionales est (1) d'identifier des actions concrètes afin (2) d'engager un passage à l'action des acteurs locaux. Les CRE désiraient également (3) faire ressortir les enjeux régionaux et prioriser les actions régionales afin d'y pallier.

Document de référence

Le Plan Nature 2030 étudié pendant la consultation est la deuxième version du document de travail du MELCCFP, celui-ci est articulé autour de quatre axes et de quatorze cibles. Le document utilisé se trouve à [l'annexe 1](#).

Programme et format des ateliers

Les consultations régionales ont toutes été réalisées en présence. On trouvera la date et le lieu de chaque consultation à [l'annexe 2](#).

Les CRE ont adopté le format de la journée en fonction de leur contexte régional. Ainsi, une grande partie des consultations se sont déroulées sous forme d'alternance entre ateliers participatifs et périodes de plénières. D'autres activités ont également eu lieu en fonction des régions, telles que des activités de co-réflexion, des périodes de conférences et de témoignages inspirants, des visites terrains, des projections vidéo ou encore des projections immersives. Des écoles ont aussi été invitées à prendre part à des activités en parallèle des consultations, dans le but de sensibiliser les élèves quant à l'importance de la préservation de la biodiversité.

Durant les ateliers, les participants ont tantôt été amenés à travailler sur les cibles du Plan Nature 2030, tantôt sur les actions à réaliser en fonction des secteurs d'activité ou de grandes thématiques.

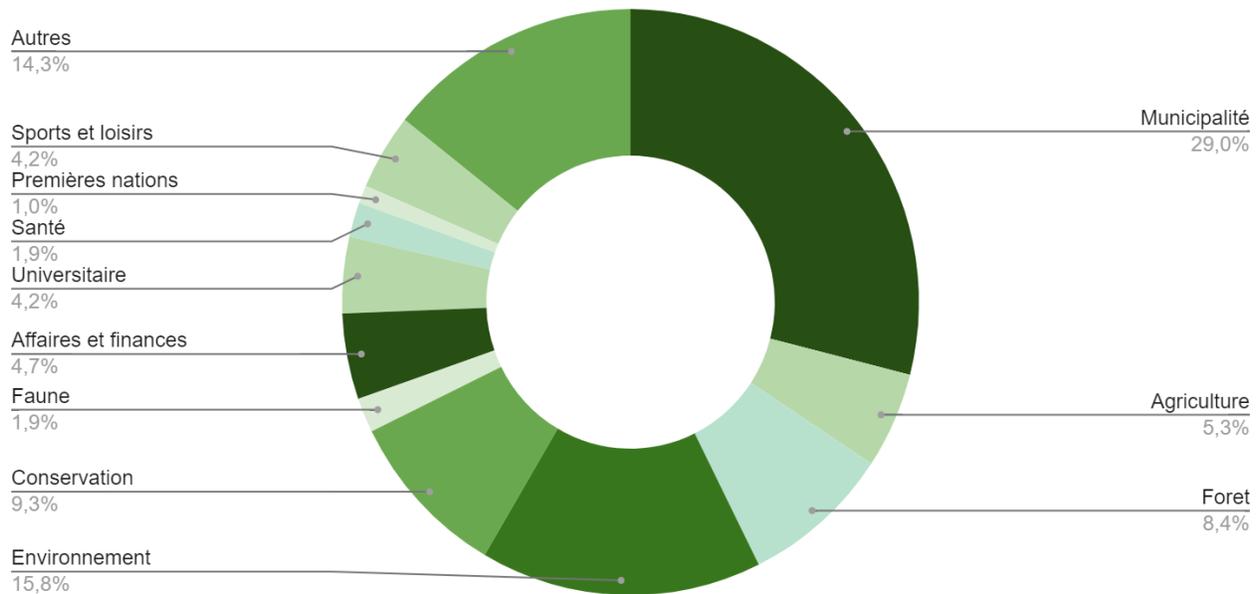
Les participant.e.s

Les CRE ont construit leurs liste d'invité.e.s en veillant à convier le maximum de parties prenantes de leur région concernées par le Plan Nature 2030. Organismes, municipalités, MRC et entreprises ont donc été invités à participer à la consultation de leur région.

Ainsi, 2 629 personnes ont reçu une invitation, partout à travers le Québec, afin de se joindre à cette grande mobilisation. Ce sont 1 103 participants représentant autant d'organisations qui ont répondu présents et qui se sont prêtés à l'exercice en un mois. Le graphique 1 fait état des secteurs d'activités auxquels appartiennent les participant.e.s.

En parallèle, 308 élèves, parents et enseignant.e.s ont également pris part à des activités de sensibilisation en lien avec le Plan Nature 2030.

Graphique 1 : Représentativité des secteurs des personnes présentes aux consultations régionales



Animation

Sur les dix-sept CRE, dix ont fait appel à un.e professionnel.le pour l'animation. Ces animateurs et animatrices avaient pour rôle d'accompagner les CRE dans l'établissement d'un programme et de faciliter les échanges et les discussions, dans l'animation de la journée, ou encore dans la rédaction d'un compte-rendu.

Pré-consultations

Afin de prendre connaissance des préoccupations des acteurs régionaux quant aux consultations à tenir en lien avec le Plan Nature 2030, les CRE ont réalisé un ensemble de rencontres en présence, en virtuel ou sous forme de sondages en ligne. Au total, 487 personnes ont participé à cet exercice de pré-consultations.

Onze CRE ont réalisé près de vingt-cinq rencontres en amont de leur consultation régionale pour se préparer ou pour préparer les participant.e.s à cet événement. De plus, cinq CRE ont également réalisé un questionnaire en ligne visant à recueillir les préoccupations des participants avant la tenue du Rendez-vous régional.

Au total, 29 pré-consultations ont donc eu lieu :

- 13 rencontres en présence,
- 11 rencontres virtuelles,
- 5 sous forme de questionnaire en ligne.

Tout format confondu, occurrences de la représentation des différents secteurs d'activité au pré-consultations :

Municipalité	8
Agriculture	7
Forêt	6
Environnement	7
Conservation	9
Faune	4
Affaires et finances	4
Universitaire	4
Santé	5
Premières nations	4
Sports et loisirs	7
Autres	6

Objectifs

Les objectifs de ces pré-consultations étaient multiples. Les voici par ordre d'importance :

- Pré-consulter et recueillir les premiers avis quant aux questions posées lors de la consultation ;
- Identifier les cibles prioritaires pour orienter le déroulement de la consultation ;
- Informer les participant.e.s du Plan Nature 2030 ;
- Préparer ou obtenir l'adhésion à la démarche de mobilisation ou aux résolutions d'engagement
- S'informer sur les initiatives existantes dans la région

Résultats

Les résultats de ces pré-consultations sont présentés dans les différents rapports régionaux. Les enjeux abordés et les formats adoptés étant très différents, ces résultats ne sont pas compilés ici.

Résultats des consultations

Afin de procéder à la compilation de l'ensemble des résultats colligés, le RNCREQ a demandé aux CRE de remplir un document faisant la synthèse de leurs résultats par grandes thématiques. On trouvera dans cette section un portrait global, mais ces résultats ne remplacent en rien les données issues de chaque consultation. Il est vivement conseillé de se rapporter aux différents rapports des CRE pour une meilleure analyse des consultations.

Les cibles

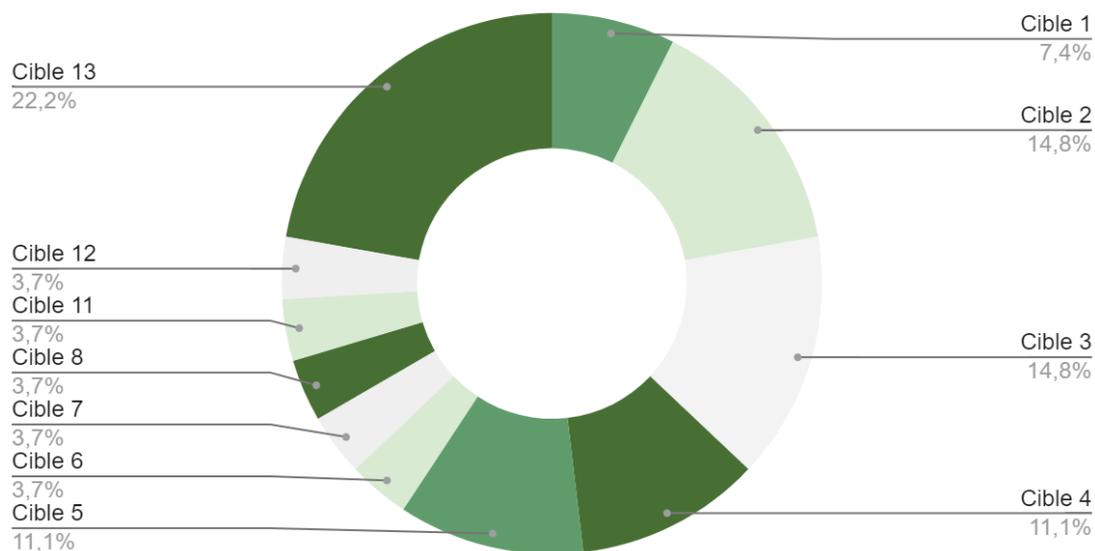
Cibles pour lesquelles les régions sont déjà actives

En réponse à la question “*Quelles sont les cibles pour lesquelles la région met déjà en œuvre des actions en lien avec les cibles du Plan Nature 2030 ?*”, les participants ont identifié que les **cibles 13, 2, 3, 4 et 5** sont, par ordre d'importance, celles où le plus d'actions sont mises en œuvre (voir le graphique 2).

Les libellés des cibles sont les suivants :

13. *Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité.*
2. *Amorcer la restauration de 30% des écosystèmes dégradés prioritaires*
3. *Conserver 30% des milieux continentaux et marins du Québec*
4. *Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec*
5. *Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation*

Graphique 2 : Cibles pour lesquelles les régions se sont identifiées comme actives

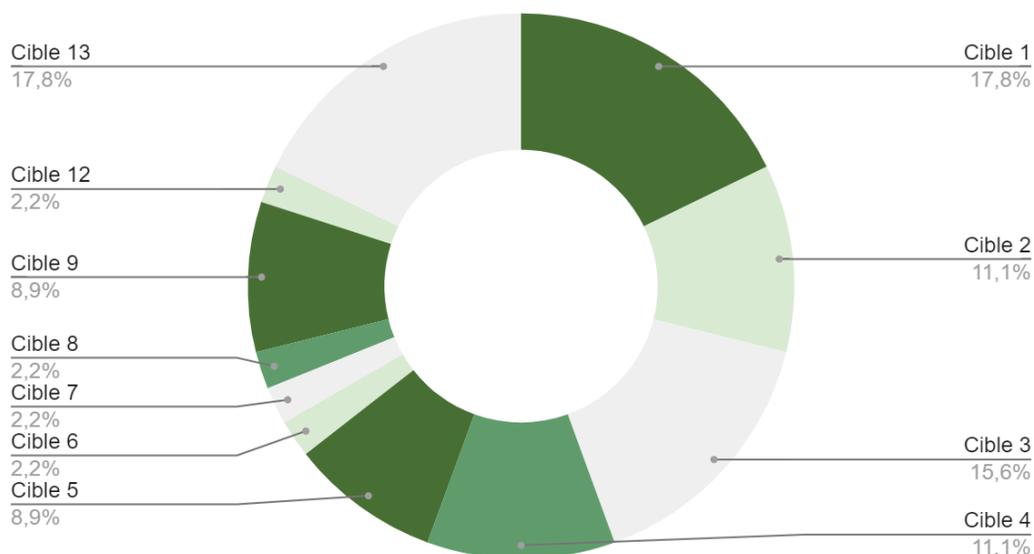


Cibles à mettre en œuvre en priorité

En réponse à la question “*Quelles devraient être les cibles à mettre en œuvre dès l’an un du Plan nature 2030 ?*”, les cibles 1, 13, 3, 2 et 4 ont été identifiées, par ordre d’importance, comme étant celles à mettre en œuvre en priorité (graphique 3). Les libellés des cibles citées sont les suivants :

1. *Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques*
13. *Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l’ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité.*
3. *Conserver 30% des milieux continentaux et marins du Québec*
2. *Amorcer la restauration de 30% des écosystèmes dégradés prioritaires*
4. *Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec*

Graphique 3 : Cibles à mettre en œuvre en priorité



La forte correspondance entre la perception des participant.e.s de ce qui est déjà en marche dans les régions et ce qui devrait être prioritaire à court terme dans le Plan Nature 2030 est une bonne indication à l’effet que les actions entreprises jusqu’ici peuvent être renforcées.

Les actions

Les actions présentées dans cette section ne sont qu’un échantillon des actions ayant été énoncées lors des consultations.

Actions existantes, qui fonctionnent, à poursuivre ou à consolider

Le tableau suivant consigne un échantillon des actions existantes, qui fonctionnent, qui seraient à poursuivre ou à consolider pour atteindre les cibles du Plan Nature 2030. Ces actions ont été identifiées par les

participants lors des consultations et sont classées par secteur. (NB. L'ordre d'apparition des actions dans le tableau ne présume pas de leur importance relative les unes des autres.)

Tableau 1. Actions existantes à poursuivre ou consolider, par secteur

Secteur	Actions existantes qui fonctionnent, à poursuivre ou à consolider	Cible principale concernée
Municipal	<ul style="list-style-type: none"> Outils de planification du territoire et règlements d'urbanisme à des fins environnementales : PRMHH, schémas d'aménagement, règlements de contrôle intérimaires (RCI), plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), etc. Élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques Conservation de milieux naturels d'intérêt Intégration de la biodiversité aux règlements municipaux, des MRC et régionaux. 	1
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'agriculture durable Programmes Alus, Agri-climat, Zone Agtech, etc. Adoption de pratiques agricoles exemplaires. À consolider : besoin de soutien financier à l'adoption de pratiques écologiques (ex. : soutien de l'agriculture biologique, rétributions pour la protection des bandes riveraines, utilisation du programme Prime Vert) Partage de savoir, accompagnement (ex. : club-conseils) 	6
Forestier	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'aménagement forestier et intégration des pratiques à moindre impact sur la biodiversité Certifications forestières (ex. : FSC) et autres démarches de foresterie durable (ex. : PIVOT) Projets d'acquisition et de transfert de connaissance Mise en valeur de produits forestiers non-ligneux, mise en valeur des boisés d'intérêts et prise en compte des EMV lors de la réalisation de travaux financés par l'agence forestière Adoption de bonnes pratiques pour l'aménagement des forêts privées 	1 et 7
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Information, sensibilisation, éducation et concertation de divers publics Projets de recherche (ex. : Laboratoires vivants de la transition écologique, inventaire et suivi d'espèces en péril) Mise en place de projets et implication de la communauté dans ces projets (plantation, restauration, prévention et arrachage d'EEE) 	13
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions à des fins de conservation, restauration d'habitats fauniques Encouragement à la conservation volontaire de terrains privés Réalisation de projets de recherche : documentation de l'état de la biodiversité et diffuser les données, suivi et contrôle des EEE Mise en œuvre de stratégies de connectivité des milieux naturels 	3 et 8

Secteur	Actions existantes qui fonctionnent, à poursuivre ou à consolider	Cible principale concernée
Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Protection d'habitats et d'espèces en péril • Caractérisation et suivi faunique • Sensibilisation du public • Mise en valeur d'espèces fauniques à statut précaire 	4 et 8
Communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du Nitassinan (territoire Innu) • Participation à des planifications territoriales et des initiatives régionales de protection de l'environnement 	14
Affaires et finance	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion aux grandes stratégies internationales • Financement privé de la conservation de la biodiversité par des crédits carbone <p>On relève un désir des acteurs de ce secteur à mettre en œuvre plus d'actions</p>	10 et 12
Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des étudiants à s'engager dans la conservation de la biodiversité • Collaboration avec des organismes terrain dans des projets d'acquisition de connaissance • Développement de projets intégrateurs entre la population étudiante et les organismes du milieu • Mise en place d'outils de communication pour les étudiants et le grand public (ex. : formations, infolettres) • Mise en place d'un potager pédagogique sur le campus pour partager des bonnes pratiques agricoles, et favoriser la biodiversité sur le campus 	8 et 13
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et partage des données sur l'impact de la pollution et de la biodiversité sur la santé ; Participation aux activités de concertation pour rappeler les répercussions sur la santé • Mise en place d'infrastructures favorisant le contact avec la nature pour les citoyens • Prescription de temps en nature (Prescri-nature) • Projet VRAC-PARC (Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique) 	11
Sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation pour réduire la propagation des EEE • Partage de l'accès aux milieux naturels pour créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'engagement de protection des milieux naturels • Sensibilisation aux bonnes pratiques <i>d'utilisation</i> des milieux naturels • Acquisition et partage de connaissance (notamment EEE) • Rédaction d'un plan de développement plein air en consultant les acteurs du plein air et les organismes environnementaux 	8 et 13

Secteur	Actions existantes qui fonctionnent, à poursuivre ou à consolider	Cible principale concernée
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Fresques du climat pour démontrer la complexité des enjeux climatiques Comités et tables de concertation régionales et thématiques Outillage des établissements d'enseignement pour préparer une relève citoyenne sensible et consciente des enjeux de biodiversité 	13

Actions qui n'existent pas encore et qui sont à prévoir pour atteindre les cibles

Le tableau suivant présente un échantillon des actions qui, selon les participant.e.s, n'existent pas encore et qu'il faudra prévoir pour atteindre les cibles du Plan Nature 2030. (NB. L'ordre d'apparition des actions dans le tableau ne présume pas de leur importance relative les unes des autres.)

Tableau 2. Actions à prévoir, par secteur

Secteur	Actions à prévoir pour l'atteinte des cibles	Cible principale concernée
Tous secteurs confondus	<ul style="list-style-type: none"> Créer des ressources financières et humaines Consolider les règlements et lois existantes (ex. : loi sur l'expropriation) Créer un guichet unique pour le partage des données existantes Informers, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs Se doter de fonds régionaux pour l'acquisition et d'organismes régionaux pour gérer les fonds 	
Municipal	<ul style="list-style-type: none"> Obliger la révision des règlements d'urbanisme pour inclure la biodiversité Uniformiser et harmoniser les plans et règlements entre les échelles (municipale, MRC, régionale) et pour être applicable partout Améliorer la collaboration entre les ministères et les municipalités pour une meilleure cohérence des actions Promouvoir l'utilisation des outils existants (ex.: Sentinelle pour les EEE) Imposer des mesures environnementales dans les projets de développement et construction (ex. : caractérisation des EMV par un professionnel, déminéralisation et verdissement) Intégrer et arrimer l'utilisation durable et la protection de la biodiversité dans les outils existants (ex.: schéma d'aménagement, Plan d'aménagement forêt-faune, PAA, etc.) 	1

Secteur	Actions à prévoir pour l'atteinte des cibles	Cible principale concernée
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> ● Encourager et financer une transition de l'agriculture animale vers une agriculture végétale ● Subventionner les pratiques agricoles durables et compenser les pertes de superficie agricole ● Diminuer les pesticides et promouvoir les biopesticides ● Faire de l'agriculture régénérative et favoriser l'économie circulaire dans l'approvisionnement d'engrais naturels ● Adapter la machinerie pour réduire la quantité de pesticides dans les sols ● Faire de la communication sur les bonnes pratiques agricoles ● Encourager les circuits courts et l'agriculture locale ● S'assurer que les produits importés répondent aux cibles du Plan 	6
Forestier	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter la connectivité entre les aires protégées et les forêts naturelles ● Subventionner les plans d'aménagement forestier qui prennent en compte la protection de la biodiversité ● Favoriser la diversification des espèces forestières ● Légiférer sur l'abattage des arbres en terrain privé ● Améliorer la gestion du réseau routier en forêt pour minimiser l'impact sur la biodiversité ● Favoriser les fiducies pour les EMV et les pratiques d'éco foresterie 	7
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer des programmes de compensation pour les pertes de biodiversité ● Adopter une gestion responsable des eaux usées pour minimiser les impacts sur les milieux aquatiques, et faire un suivi de la qualité de l'eau des ruisseaux et fossés ● Interdire la vente d'EEE ● Favoriser la collaboration entre les organismes et influencer les décideurs pour de meilleures pratiques ● Développer des projets vitrine accessibles ● Développer des indicateurs pour mesurer l'atteinte des cibles 	Trans-versal
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les initiatives locales de conservation de la biodiversité ● Créer une commission de la protection des milieux naturels du Québec ● Tenir à jour et diffuser une cartographie des milieux naturels protégés et de celles conservées par les AMCE ● Encadrer le développement des corridors écologiques par une planification et des guides pratiques ● Accroître les initiatives de conservation dans les zones périphériques des aires protégées strictes existantes 	3

Secteur	Actions à prévoir pour l'atteinte des cibles	Cible principale concernée
Faune	<ul style="list-style-type: none"> ● Installer des pépinières municipales dans les emprises d'Hydro-Québec ● Soutenir les programmes de restauration des habitats pour la faune ● Mettre en place un fonds local pour le maintien de la biodiversité ● Réglementer les activités humaines pour limiter leur impact sur la faune et sensibiliser à ce sujet ● Mettre en place des plans de rétablissement pour les EMV ● Limiter les barrières pour la faune dans un contexte de changements climatiques (ex. : rendre les autoroutes plus perméables) 	4
Communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un leadership autochtone dans les projets ● Aller à la rencontre des communautés autochtones et faire une mise en commun et un partage de connaissances ● Instaurer les initiatives de gardiens du territoire ● Inclure les communautés autochtones dans toutes les étapes de la démarche, de la rédaction du Plan Nature 2030 à la mise en œuvre des actions ● Encourager la collaboration entre les Premières nations et les autres acteurs pour la conservation de la biodiversité 	14
Affaires et finances	<ul style="list-style-type: none"> ● Allouer des fonds et créer des leviers financiers pour encourager les entreprises à adopter des pratiques favorables à la biodiversité ● Encourager les investissements dans les projets de conservation de la biodiversité ● Mettre en place des mesures d'éco conditionnalité et d'éco fiscalité pour inciter les entreprises à agir en faveur de la biodiversité ● Développer un système d'échange de crédits carbone à l'échelle locale pour assurer la vitalité des milieux naturels régionaux ● Réglementer les importations pour assurer une compétition saine entre les produits locaux et importés (sujets à des règles moins strictes) 	10 et 12
Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer plus de partenariats avec les communautés autochtones ● Soutenir les programmes universitaires en conservation de la biodiversité et financer la recherche sur la biodiversité ● Encourager la recherche active participative avec la communauté pour co-construire des solutions en faveur de la biodiversité (ex. : accompagnement du milieu municipal pour pallier le manque de moyens des municipalités) 	Trans-versal
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir les bienfaits de la biodiversité pour la santé ● Intégrer l'approche « une seule santé » dans la gestion de la biodiversité pour prendre en compte les liens entre la santé humaine, animale et environnementale ● Soutenir les initiatives de santé environnementale et encourager la recherche dans le domaine ● Intégrer les connaissances sur les plantes médicinales et impliquer le CISSS 	11 et 13

Secteur	Actions à prévoir pour l'atteinte des cibles	Cible principale concernée
Sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et réglementer sur l'impact des loisirs sur la biodiversité • Soutenir les initiatives de loisirs respectueux de la biodiversité • Assurer l'accessibilité aux milieux naturels pour tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite • Encadrer la fréquentation des sentiers • Former des clubs de biodiversité citoyens pour éduquer sur la protection de la biodiversité • Assurer la connectivité entre les îlots conservés par la création de sentiers pédestres 	Trans-versal
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le jardinage et les classes nature aux activités scolaires et parascolaires • Créer un ordre des biologistes • Prioriser les plantes indigènes • Installer des infrastructures pour protéger les EMV (ex. : ouverture des granges, nichoirs) • Lutter contre l'obsolescence programmée • Fournir une rétroaction aux citoyens sur leurs efforts en matière de conservation de la biodiversité. • Mettre en place des mesures coercitives et des décisions qui forcent l'adhésion aux nouveautés en matière de biodiversité. 	Trans-versal

Importance relative des différentes préoccupations

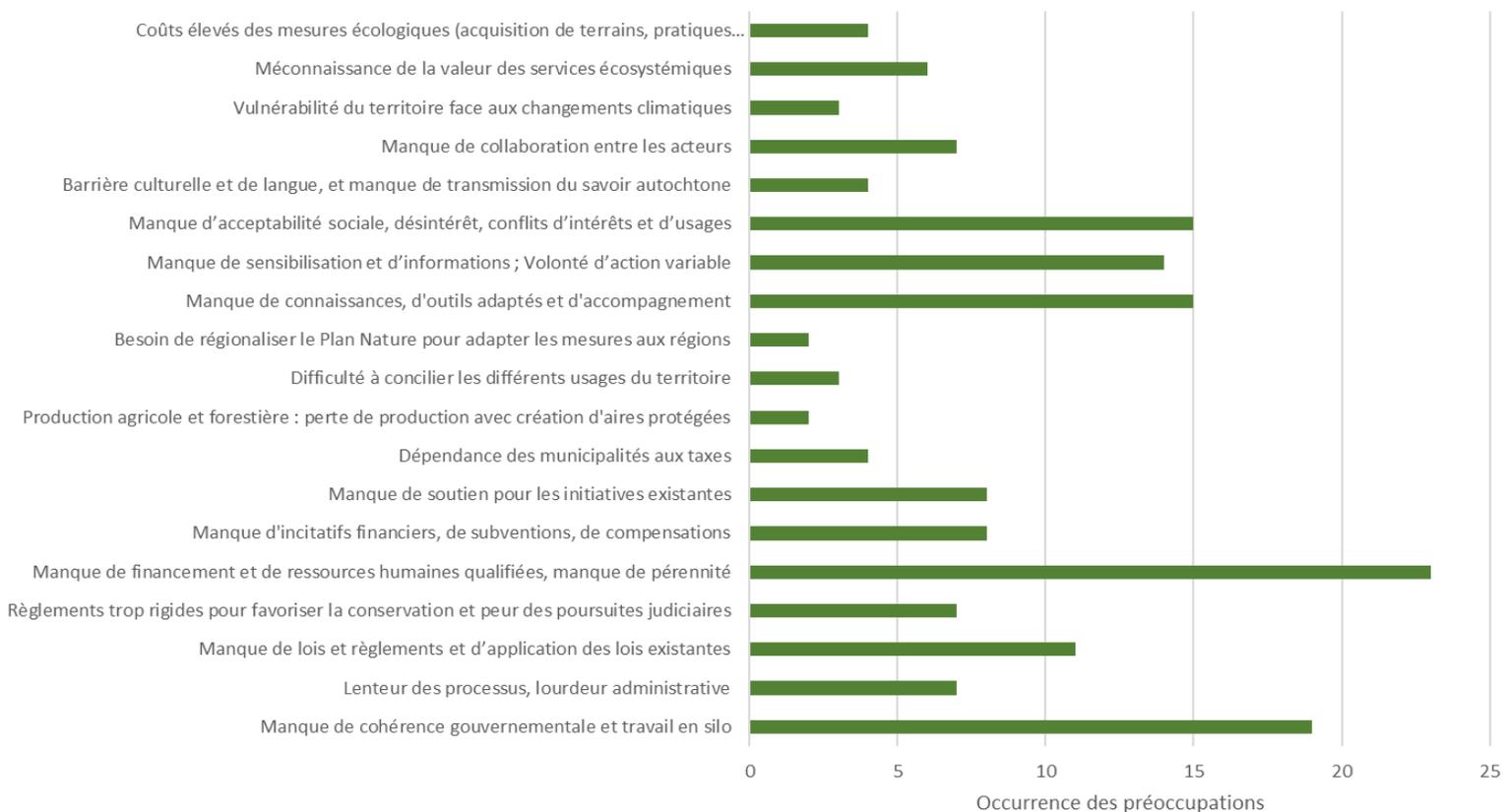
Les préoccupations des participant.e.s sont présentées dans le graphique 4. Ce graphique a été construit en recensant les principales préoccupations émises par secteur d'activité et par consultation régionale, puis en identifiant et en quantifiant l'occurrence des préoccupations.

Sur un total de dix-neuf catégories de préoccupations identifiées, six ont été citées plus de dix fois par les différents secteurs lors de l'ensemble des consultations. Les voici par occurrence :

- Manque de financement et de ressources humaines qualifiées, manque de pérennité des ressources humaines et financières ;
- Manque de cohérence gouvernementale et travail en silo, dédoublement des actions entreprises. Manque de volonté politique. Besoin d'intégrer la protection de la biodiversité dans les programmes gouvernementaux ;
- Manque d'acceptabilité sociale des parties prenantes et pression du secteur immobilier et des industries, conflits d'intérêts et d'usages. Préservation perçue comme atteinte à la liberté, désintérêt du public ;
- Manque de connaissances du terrain et des outils, manque d'outils adaptés et besoin d'accompagnement ;
- Manque de sensibilisation et d'informations ; Volonté d'action variable ;

- Manque de lois et règlements et d'application des lois existantes.

Graphique 4 : Occurrence des principales préoccupations envers les cibles du Plan Nature 2030



Conclusion

Les Rendez-vous régionaux de la biodiversité se sont tenus dans toutes les régions du Québec, excepté Nord-du-Québec, en octobre et novembre 2023. À cette occasion, plus de 1 100 personnes se sont rassemblées dans un objectif commun de s'engager pour la protection de la biodiversité. Les CRE ont tenté de donner la parole à toutes et tous, et de nombreuses actions et préoccupations ont pu émerger. (Il est à noter que la possibilité de réaliser cette consultation en présence aux Îles-de-la-Madeleine a été très appréciée par le milieu.) Il appartient maintenant au ministère d'être à l'écoute des suggestions et préoccupations régionales, et de cheminer vers un Plan Nature 2030 qui fera consensus et conduira à des actions concrètes, dès maintenant.

Cette grande mobilisation a été l'occasion de constater une volonté de s'engager et de discuter, et elle a démontré une ouverture des différentes parties prenantes et des personnes présentes aux consultations. L'ensemble des participants salue d'ailleurs l'initiative du gouvernement de se doter d'un Plan Nature 2030 et d'un premier plan d'action pour le mettre en œuvre.

Les organisations sont prêtes à participer activement à la mise en œuvre du Plan. Les différents pôles d'activité (tourisme, sports et loisirs, environnement, culturel, économique et politique) se parlent et collaborent d'ailleurs de plus en plus afin de proposer des actions structurantes et conséquentes. Toutefois, elles s'interrogent aussi quant à la volonté réelle du gouvernement d'agir de façon cohérente et vont jusqu'à craindre que cette démarche ne soit mise de côté. Il sera donc important de donner rapidement une suite à ces consultations et de passer à l'action dans toutes les régions.

En outre, comme en témoigne la section sur les actions existantes et celles à prévoir, les différentes parties prenantes considèrent qu'elles sont déjà à l'œuvre pour réaliser les cibles du Plan, mais dans la limite de leur capacité et des outils disponibles. Les obstacles pour aller plus loin nécessitent souvent une intervention gouvernementale.

Il est donc souhaitable que le MELCCFP accompagne le Plan Nature 2030 d'une gouvernance forte pour assurer sa réalisation et atteindre les cibles dans moins de sept ans. Il faudra donner des obligations et des responsabilités claires aux différents acteurs du milieu, mais également leur donner les moyens d'agir.

Le Plan Nature 2030 est l'occasion de créer un nouvel élan local pour l'action en biodiversité et devra permettre à chaque région de se fixer des objectifs locaux. Pour ce faire, un portrait global de chaque région sera incontournable pour déterminer les richesses de la biodiversité et les besoins en restauration notamment.

Enfin, afin de s'assurer de la bonne réalisation des cibles du Plan Nature 2030, il sera essentiel de développer des indicateurs. Un comité d'experts ou un organisme régional devra avoir la responsabilité d'administrer les fonds de gestion, d'apporter un soutien éclairé aux acteurs, en particulier aux élu.e.s. Cet organisme aura aussi pour mandat de maintenir une concertation entre les différentes parties prenantes et de les référer à des experts au besoin. Le réseau des CRE est en mesure d'assurer cette responsabilité et de contribuer à la mise en œuvre régionale du Plan Nature 2030.

Il y a urgence d'agir et la grande mobilisation à laquelle le RNCREQ et les dix-sept CRE ont participé est la preuve que les acteurs sont prêts à s'engager pour atteindre, ensemble, les cibles du Plan Nature 2030 d'ici 2030.

Annexe 1 : Deuxième version du Plan Nature 2030

La version suivante a été utilisée comme document de référence pour la consultation.



AXE 1 : PROTÉGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ AFIN D'ASSURER LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES ET BONIFIER L'ACCÈS DES QUÉBÉCOIS À LA NATURE

Cible 1 : D'ici 2030, freiner la perte de biodiversité en intégrant les milieux naturels et semi-naturels et leurs fonctions écologiques dans la planification et l'aménagement de l'ensemble du territoire québécois, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts sur la biodiversité

Cible 2 : D'ici à 2030, amorcer la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires

Cible 3 : D'ici 2030, au moins 30 % des milieux continentaux et 30 % des milieux marins du Québec sont conservés, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés

Cible 4 : D'ici 2030, mettre en place des mesures de conservation efficaces et durables afin d'assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables du Québec (EMV) et de faire progresser leur rétablissement

Cible 5 : D'ici 2030, éviter l'introduction (associée à l'activité humaine) sur le territoire québécois de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) et de nouveaux pathogènes, et freiner la propagation de ceux déjà présents par des actions de contrôle sur des sites prioritaires

AXE 2 : ENCOURAGER LES PRATIQUES DURABLES QUI FAVORISENT LA BIODIVERSITÉ

Cible 6 : D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture et à l'aquaculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que la réduction des excès de nutriments et des risques pour la biodiversité associés à l'utilisation de pesticides, tout en tenant compte des effets cumulatifs

Cible 7 : D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à la foresterie soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations locales et autochtones

Cible 8 : D'ici 2030, renforcer les pratiques responsables de gestion et d'utilisation durables de la biodiversité afin d'assurer la pérennité des populations et de conserver l'intégrité des écosystèmes

AXE 3 : AGIR SUR LES FACTEURS INDIRECTS DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ EN FAISANT PARTICIPER L'ENSEMBLE DES ACTEURS À TOUS LES NIVEAUX

Cible 9 : D'ici 2030, bonifier l'intégration de la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux

Cible 10 : D'ici 2030, inciter et donner les moyens aux grandes entreprises et au secteur financier de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la biodiversité ainsi que d'accroître leurs impacts positifs pour garantir des modes de production durables et atténuer les risques d'affaires liés à la biodiversité

Cible 11 : D'ici 2030, encourager et donner les moyens aux Québécois de faire des choix de consommation durables et réduire considérablement le gaspillage des ressources biologiques ainsi que les risques et impacts négatifs de la pollution sur la biodiversité en priorisant la pollution plastique

Cible 12 : D'ici 2030, mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité et réorienter les investissements nuisibles à la biodiversité

AXE 4 : COLLABORER AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

Cible 13 : D'ici 2030, améliorer le partage de connaissances et encourager les initiatives de communication, de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société

Cible 14 : D'ici 2030, appuyer le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité

Annexe 2 :

Dates et lieux des consultations régionales

Nom du CRE	Date	Lieu de la consultation
Montérégie	12 octobre	Otterburn Park
Laurentides	17 octobre	Mont-Tremblant
Saguenay-Lac-St-Jean	18 octobre	Alma, Centre de villégiature Dam-en-Terre
Laval	18 octobre	Laval, Eco Nature
Mauricie	19 octobre	Saint-Mathieu-du-Parc
Montréal	23 octobre	Montréal, Maison du Développement Durable
Gaspésie	24 octobre	Gesgapegiag (Baie-des-Chaleurs), Centre Galgoasiet
Chaudière-Appalaches	24 octobre	Saint-Jean-Port-joli
Estrie	25 octobre	Sherbrooke, Center culturel Université
Bas-Saint-Laurent	26 octobre	Rimouski, Hôtel Le Navigateur
Abitibi-Témiscamingue	26 octobre	Amos, Refuge Pageau
Capitale-Nationale	26 octobre	Québec, Pavillon de la Pointe-aux-Lièvres
Lanaudière	26 octobre	Saint-Roch-de-l'Achigan, Complexe JC-Perreault
Outaouais	27 octobre	Montebello, Château Montebello
Centre-du-Québec	1er novembre	Bécancour, Auberge Godefroy
Îles-de-la-Madeleine	1er novembre	Cap-aux-Meules, Château Madelinot
Côte-Nord	2 novembre	Sept-Îles, Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord